

Le Département d'anatomie cytologie pathologiques (ACP) est l'un des services médicaux-techniques de l'IMM. Il tient compte du contexte hospitalier, de la certification HAS et doit se conformer aux exigences réglementaires et normatives.

Les missions sont la prise en charge des pièces opératoires, des biopsies et des liquides biologiques afin d'y reconnaître d'éventuelles lésions, d'en établir le diagnostic, d'en préciser le pronostic et d'en comprendre les causes et les mécanismes. Les diagnostics posés par les pathologistes sont à l'origine de décisions thérapeutiques nécessitant une collaboration étroite avec tous les départements de l'IMM. Les pathologistes ont la responsabilité de constituer une tumorothèque à visée sanitaire archivant toutes les lésions tumorales prises en charge dans le département.

La qualité et l'amélioration du Service Médical Rendu (SMR) sont une préoccupation omniprésente dans notre laboratoire. Une démarche volontaire d'accréditation selon la norme NF EN ISO 15 189 est engagée en intégrant le système de management de la qualité du Département de Biologie Médicale et du Centre de Ressources Biologiques déjà reconnus.

Les axes et objectifs pour développer les activités de l'ACP sont mis à jour en cohérence avec les lignes directrices stratégiques de l'établissement, à savoir :

Axe 1 Pérennité et développement de l'ACP

- Obtenir l'accréditation selon le référentiel NF EN ISO 15 189 : 2022
- Maintenir le niveau d'activité
- Améliorer le service rendu aux patients et prescripteurs

Axe 2 Conseil, écoute et satisfaction des parties intéressées

- Répondre aux besoins et attentes des parties intéressées afin de les satisfaire

Axe 3 Ressources humaines et techniques

- Fidéliser les ressources humaines, développer leurs compétences
- Optimiser les locaux et mettre en conformité la macroscopie
- Maintenir un parc d'équipements performants et anticiper le remplacement des équipements vieillissants

Axe 4 Amélioration continue et respect des principes éthiques

- Faire vivre et améliorer le SMQ, maîtriser les risques, saisir les opportunités le cas échéant
- Obtenir l'accréditation sur la norme NF EN ISO 15189 : 2022 lors de l'évaluation Cofrac de 2024
- Etre proactif et assurer une veille dans les différents domaines (scientifique, technique, réglementaire, normatif...) dans un souci de faire face à la concurrence
- Sensibiliser les directions et le personnel au respect des principes éthiques de confidentialité et d'impartialité

Avec le soutien de la direction générale qui s'engage à mettre à disposition de l'ACP les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique, nous nous engageons à :

- Revoir régulièrement l'atteinte de ces objectifs
- Communiquer cette politique qualité au personnel de l'ACP
- Prendre les dispositions nécessaires pour bénéficier du SMQ intégré efficace et l'améliorer en permanence

A Paris, le 17 avril 2023,

Le Directeur Général
M. Jean-Michel GAYRAUD

Le Pathologiste Responsable de l'ACP
Dr Marine LEFEVRE

L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS
42, boulevard Jourdan
75674 PARIS Cedex 14
Direction Générale
Tél. 01 56 61 60 29 - Télécopie 01 56 61 69 54

L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS
42, Bd Jourdan - 75674 Paris Cedex 14
Département d'Anatomie Pathologie
Dr Marine LEFEVRE
Pathologiste - Chef de Département
RPPS 10001493054 - FINESS 750150104